

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

ATTACHÉ

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

ouvert le 17/11/2022

à Vandœuvre - Les - Nancy

Epreuve de composition

Spécialité et/ou option : administration générale

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à

l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?

Le Grand Débat national, proposé à l'issue de la crise des gilets jaunes de 2018, a permis de souligner les préoccupations principales des français. Parmi elles figuraient, en tête, l'écologie mais aussi le retour de l'administration à un échelon plus local. L'écologie occupe une place prépondérante dans les débats actuels notamment parce que l'actualité à laquelle nous faisons face illustre de façon plus radicale les alertes scientifiques relatives à l'environnement : méga-incendies, canicules, pollution, etc. La transition écologique doit permettre de protéger notre environnement en reconsidérant nos pratiques et nos comportements pour pouvoir réduire nos impacts et ainsi changer le court du temps. La volonté d'un retour à l'échelon local a sans doute été exacerbée par les différentes lois (MAPTAM, NOTRE) visant à transférer un certain nombre de compétences aux métropoles et aux régions. Le développement local, qui favorise l'utilisation des ressources et des spécificités du territoire de proximité pour le développer, apparaît aujourd'hui comme un souhait des citoyens, peut-être en opposition avec les mégas-villes en course pour les mêmes ambitions et avec la compétitivité territoriale. Alors, ces deux notions de transition écologique et de développement local sont-elles compatibles dans la façon dont les collectivités

territoriales doivent ce saisir de ces enjeux ? Aujourd'hui les notions ne sont pas opposées mais ne sont pas toujours rapprochées pour autant. Les collectivités territoriales ont des obligations en matière de transition écologique (I.A) alors que le choix d'un développement local relève davantage d'un projet politique (I.B). Or, la transition écologique ne se fera pas sans un vrai développement local (II.A) et les collectivités territoriales ont un rôle d'interface à jouer entre l'Etat et les citoyens à ce sujet (II.B).

## I) Des obligations en matière de transition écologique et un développement local au libre choix du projet politique

I.A) Un cadre législatif et réglementaire qui se durcit en matière de transition écologique.

L'écologie est une préoccupation relativement ancienne avec la notion de développement durable qui apparaît en 1987 avec le rapport de Brundtland et qui préconise de faire face aux enjeux du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. Par ailleurs, le GIEC alerte déjà depuis de nombreuses années sur l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés. L'écologie est d'ailleurs sur le devant de la scène internationale en ce moment avec la tenue de la COP27.

En France, depuis les lois Grenelle I et II, les dispositifs se

durcissent pour tenir les engagements internationaux et réussir la transition écologique. Le Grand Débat national a permis l'identification de cette problématique écologique comme prioritaire aux yeux des citoyens et a fait l'objet d'un mode d'action publique inédit à travers la mise en place de la convention citoyenne du climat. 150 citoyens tirés au sort pour représenter la diversité des français ont travaillé pour formuler des propositions en la matière. La loi Climat portant sur la lutte contre le dérèglement climatique reprend 146 de ces propositions. Les régions, départements, communes et collectivités territoriales à statut particulier doivent se conformer à ce nouveau cadre législatif. Par ailleurs, la Zéro Artificialisation Nette a aussi été au cœur des débats récemment. Avant l'objectif ZAN à horizon 2050, les collectivités territoriales doivent diminuer de 50% leur artificialisation sur la base de leurs comportements des dernières années. Cela impacte les régions dans leur schéma de développement économique, mais aussi dans les SRADDET, et contraint les communes et leurs EPCI à revoir leur politique d'habitat, et plus globalement à tenir compte de ces objectifs ZAN dans leur politique foncière. D'autres dispositifs s'avèrent obligatoires pour les collectivités afin de tenir les objectifs de transition écologique. Les PCAET (plans climats-air-énergie territoriaux) sont désormais obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Les différentes évolutions législatives et réglementaires montrent que les collectivités territoriales n'ont plus le choix en matière de transition écologique : elles doivent y participer à toutes les échelles.

I. B) Une mondialisation encore bien prégnante face aux logiques de développement local. Nous vivons, depuis une quarantaine d'années, dans un monde complètement mondialisé, ce qui a d'ailleurs eu d'importantes conséquences écologiques. Cette mondialisation a raccourci les distances et augmenté l'ubiquité des plus favorisés tout en aggravant les déplacements contraints des plus pauvres et même des classes moyennes. La déconnexion grandissante entre le lieu de travail et le lieu de vie des ménages induit de nouvelles logiques de

développement où les métropoles concentrent les emplois et les services et les périphéries deviennent des villes dortoir. Les logiques ont été confortées par, d'abord, la loi MAPTAM de 2014 qui a renforcé le rôle des métropoles, puis la loi NOTRE de 2015 qui a donné encore plus de champ d'action aux régions, s'éloignant encore davantage de l'échelon local. Les enjeux de développement pour le local sont alors complètement chamboulés. Certaines communes misent tout sur le résidentiel et se reposent totalement sur les grandes villes pour l'emploi. D'autres choisissent de valoriser leurs aménités paysagères et développent une politique de tourisme de masse permis et facilité par cette mondialisation. Des métropoles, elles, se tournent vers des logiques de concurrence européenne, parfois au détriment de leurs habitants. Mais cela relève du projet politique choisi. Le choix d'un développement local pour une collectivité est aujourd'hui très tourné vers l'extérieur (les cadres métropolitains à l'attirer, les touristes etc.) et n'est donc pas si "local" que cela. Pourtant seul un vrai retour au développement local, au rapprochement des lieux de vie, travail et loisirs permettra réellement de réussir la transition écologique. Aujourd'hui, les collectivités territoriales ont un vrai choix de développement à faire et qui peut s'avérer parfois compliqué au vu du contexte actuel dans lequel nous vivons.

## II) Transition écologique et développement local : vers une complémentarité articulée par les collectivités territoriales

### II.A) La transition écologique ne se fera pas sans un retour au développement local.

La loi climat issue de la convention citoyenne s'articule autour de plusieurs axes : consommer différemment, se déplacer autrement, habiter autrement, travailler autrement, se nourrir différemment et enfin, par plus de contrôle du respect réglementaire. Les axes de réussite de la transition écologique sont globalement tous à travailler dans un développement local et notamment par une adéquation entre le lieu d'habitat et de travail qui réduirait considérablement les déplacements et permettrait de favoriser les mobilités douces. Des enjeux d'alimentation, qui sont aussi structurants en matière d'écologie, pourraient eux aussi être

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

ATTACHÉ

CONCOURS  (1) Interne  (1)  
 (1) Externe  (1)  
EXAMEN  (1) Troisième concours  (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 17/11/2022

à Vandœuvre - Les - Nancy

Epreuve de composition

Spécialité et/ou option : administration générale  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

travaillés grâce au développement local, notamment à travers les circuits courts. L'échelon communal et intercommunal paraît le plus pertinent pour travailler sur ces axes. Mais la région a aussi sa place dans le débat des mobilités avec des réflexions à avoir sur les liaisons ferroviaires.

Développement local et transition écologique sont complémentaires car il semble en effet essentiel de revenir au local pour réussir la transition énergétique. Et l'inverse, les collectivités étant de plus en plus contraintes de respecter des objectifs écologiques, c'est un autre phénomène qui pourrait avoir lieu avec une transition écologique qui favoriserait le développement local d'elle-même, sans que cela passe nécessairement par un choix politique mais juste par un respect des lois et des règles.

Dans tous les cas, les deux notions ont tout intérêt à être pensées en complémentarité pour accélérer la transition écologique et favoriser un développement local plus respectueux de l'environnement et où l'habitant est replacé au centre.

Attention tout de même à ne pas confondre développement local et repli sur soi. D'ouverture aux autres, la recherche de systèmes territoriaux à façon, l'articulation des logiques internationales et nationales restent primordiales et les collectivités territoriales ont toutes leur rôle à jouer dans cette articulation.

II. B) Les collectivités territoriales comme interfaces entre les prérogatives nationales et les initiatives individuelles. La scène internationale et nationale travaille depuis de nombreuses années sur les questions de transition écologique. Malgré cela, les efforts ne s'avèrent pas suffisants. Les initiatives citoyennes individuelles se manifestent de plus en plus, notamment par la nouvelle génération (mais pas exclusivement) qui souffre d'éco-anxiété. La masse d'initiatives individuelles couplée aux efforts politiques pourrait permettre un vrai changement et une accélération de la transition.

Les collectivités territoriales peuvent être l'interface, le lien entre ce couple gagnant-gagnant. D'une part, elles territorialisent les politiques de transition écologiques en les adaptant à leurs spécificités territoriales. A ce sujet, le projet de loi 4D pourra faciliter cette différenciation et donner plus de marge de manœuvre aux collectivités quant à l'ancrage territoriale des politiques de transition. D'autre part, en choisissant un développement local, les collectivités territoriales se rapprocheraient de leurs habitants et deviendraient un véritable interlocuteur des citoyens. Cela permettrait aux collectivités territoriales de favoriser les initiatives individuelles et de les rendre de plus en plus importantes et fréquentes. De ce point de vue le développement local est un levier de la réussite de la transition

écologique.

Pour conclure, il serait dommage que les collectivités territoriales aient à choisir entre développement local et transition écologique. C'est la complémentarité des deux notions qu'il est intéressant d'aller explorer, avec les collectivités territoriales qui permettent une territorialisation des politiques écologiques mais aussi un développement local permettant aux citoyens d'être acteurs des mutations nécessaires aux enjeux de demain.

